

Votre Logement *Infos* Votre Logement

N° 6 - juillet 2003

Expulsions

Quand les voisins vous rendent la vie impossible

Voisin, voisine

Rencontres autour des "Immeubles en fête"



Le trimestriel des locataires de l'Office Public de l'Habitat de Chartres

Sommaire



Aujourd'hui, Demain

- 3 En bref...
- 4 Concours des maisons fleuries
L'effort et la sensibilité récompensés
- 5 Chartres Habitat en Eure-et-Loir 1/5
Dammarie : le logement social au cœur
- 6 Rechèvres 200
352 pavillons à partir de 2005
- 7 Renouveau du quartier de Beaulieu
La première phase est lancée !



Patrimoine

- 11 Travaux
- 11 Programmes :
 - 8 maisons individuelles à Mainvilliers**
 - Saint-Prest
 - La réhabilitation du moulin en concours**
 - Résidence sociale Hubert Latham
 - Des espaces extérieurs réaménagés**
 - 4 pavillons, 57 rue Saint Chéron**



Ville, quartier

- 14 **Bien insérer son chien dans la ville,
une responsabilité partagée**



En direct avec vous



Voisin, voisine

- 16 **Les voisins se rencontrent
autour des "Immeubles en fête"**

Éditorial

La tranquillité avant toute chose

La première des libertés, c'est la sécurité au quotidien. La tranquillité assurée à tous. En premier lieu dans l'occupation de son logement.

Dans ce domaine, la loi sur la sécurité intérieure de Nicolas Sarkozy produit ses effets. Le tribunal correctionnel de Chartres a sanctionné pour la première fois le délit "d'entrave à la libre circulation dans les halls d'immeubles". Je m'en réjouis. Il n'était pas acceptable que les entrées d'immeubles soient parfois devenues des barrières pour les propres habitants des lieux.

Il peut aussi arriver que des voisins vous rendent la vie impossible: bruits, insultes, dégradations des parties communes.

Des règles existent en la matière. Elles seront respectées. 103 procédures d'expulsions sont en cours*.

"Chartres Habitat" met tout en œuvre pour que la tranquillité que nous devons à chaque locataire soit une réalité.

Nous sommes à votre service.



*Pour défaut d'assurance, défaut de paiement de loyer, occupation sans droit ni titre, troubles du voisinage.

Jean-Pierre GORGES
Président de CHARTRES HABITAT



Aujourd'hui, Demain

En bref... En bref... En bref... En bref...

Accession à la propriété

Dans le cadre du programme d'accession à la propriété deux maisons du quartier de la Croix Blanche sont en cours de vente au 20 rue de la Manutention et 22, rue de La croix Blanche à Chartres. À ce jour, sur 71 pavillons de ce quartier, 45 ont été vendus.

Chemin Picassiette

Trois nouveaux mégalithes en grès rose des carrières de Fréhel sont venus compléter les douze autres sur le chemin Picassiette. Décorés de mosaïques, ils conduisent de la maison de Raymond Isidore aux entrées d'immeubles du quartier des Hauts de Chartres décorées elles aussi. Cette réalisation entre dans le cadre du contrat de ville financé par la Communauté d'agglomération, le Conseil général et Chartres Habitat. Trois jeunes, âgés de 16 à 18 ans, ont pu intégrer l'atelier d'insertion de l'association des 3^{er} (Rénover, Restaurer, Réhabiliter) autour de ce projet.

Caves

Certaines portes de caves des quartiers Saint Lubin et La Madeleine ont été fracturées. Afin d'écarter tous risques pour les immeubles et leurs occupants, l'Office demande aux locataires de débarrasser ces locaux de leurs matières dangereuses (produits inflammables notamment). Les résidents du quartier Saint-Lubin peuvent, s'ils le souhaitent, renoncer au bénéfice de ces annexes.

Les caves du quartier de Beaulieu sont, quant à elles, vouées à être condamnées. Leur accès sera réservé aux agents de l'Office dans le cadre de leurs interventions techniques.

Deux appartements pour une famille en or

Yia Ly, locataire rue Faubourg-la-grappe, a reçu du député maire et président de l'Office, Jean-Pierre Gorges la médaille d'or de la famille française. Cette locataire de Chartres Habitat qui a élevé treize enfants a été mise à l'honneur à l'occasion de la Fête des mères. Jusqu'à présent logée dans un appartement de type 5, avec dix enfants à charge, cette famille se verra prochainement attribuer un second appartement. La direction des services tech-



Madame Ly, à gauche, avec quelques membres de sa famille. Photographie Guillermo Osorio.

niques de l'Office procède actuellement à l'étude de faisabilité de l'opération en concertation avec la direction locative, sociale et juridique.

Des solutions à l'étude pour la Croix Jumelin

Christian Gigon, directeur de Chartres Habitat, accompagné de la direction des services techniques a rencontré les locataires de la Croix Jumelin.

Les aménagements extérieurs, la réfection des tapisseries murales ou encore le mécanisme des volets roulants ont notamment fait l'objet de leurs observations. Des solutions seront proposées en Conseil d'Administration. En raison de la proximité de la clinique, les résidents souhaitent notamment limiter l'accès au parking privé, une proposition de mise en place d'une barrière leur sera faite.



Les Offices de l'Habitat en congrès

Le congrès annuel de l'Union sociale de l'Habitat c'est tenu à Lille du 17 au 19 juin. Au cœur des débats: les moyens budgétaires accordés par le gouvernement au logement social en France et le décalage entre le rythme des constructions ou des réhabilitations et le niveau des besoins exprimés par les candidats à la location. Parallèlement Jean-Louis Borloo, ministre délégué à la ville a présenté un projet de loi d'orientation et de programmation pour la rénovation urbaine avec l'objectif de démolir 150 000 à 200 000 logements, d'en construire autant et d'en réhabiliter 200 000 autres. Le projet prend en compte la situation des personnes surendettées, la création de 41 zones franches et la création d'un guichet unique. Le ministre du logement, Gilles de Robien a aussi annoncé le déblocage de crédits d'État.

Vous êtes 125 locataires à avoir participé au concours des maisons fleuries 2002-2003 (105 l'an passé).

Votre action en faveur de l'embellissement des quartiers a été chaleureusement remerciée par la municipalité, les services de la Préfecture et la direction de Chartres Habitat à l'occasion de la remise des prix le 5 mai à l'Hôtel de Ville. Une cérémonie qui a récompensé la créativité, la citoyenneté, l'effort, la sensibilité, l'imagination et la participation à cette œuvre collective qui fait le plaisir de tous.

Les lauréats se sont vu décerner un bon d'achat de 17, 21 ou 29 euros à utiliser chez un grainetier, un libraire ou un fleuriste.

Concours des maisons fleuries

L'effort et la sensibilité récompensés



Résultats du concours des maisons fleuries "Chartres Habitat"

Mention exceptionnelle, prix de 29 euros

Maison avec jardin

Bacle Jeannine, 2 allée de Normandie
Boizumeau Evelyne, 9 allée de Bourgogne
Bourges Robert, 101 rue de Fresnay
Cotentin Liliane, 14 avenue de la République
Fouchard Jean, 123 rue de Fresnay
Guerre Henri, 25 avenue de la République
Guillemain Yvette, 42 avenue de Verdun
Marceau, Jean-Claude, 15 allée des Cognées
Mousnier Jacques, 4 allée du Thymerais
Oudin Renée, 1 allée de Bourgogne
Radier Guy, 7 rue de Languedoc

Maison, décor floral sur la voie publique

Bigot Simone, 8 rue des Druides, Prix départemental
Blochet Joël, 208 rue Gaston Couté
Fouassier Jeanine, 3 rue Vercingétorix
Gousselet André, 200 rue Gaston Couté
Lefaye Maurice, 216 rue Gaston Couté
Tesson Gaston, 194 rue Gaston Couté

Balcon ou terrasse

Besle André, 8 rue Béthouart
Blavot Martine, 14 avenue des Sablons
Bourgouin, Jeanine, 3 rue des Petites Filles Dieu
Bouziane Messaouda, 5 place Chichester, Prix départemental
Brabant Marie-Thérèse, 11 rue de la Croix Jumelin
Butel Michèle, 11 B rue de la Croix Jumelin
Cauvin René, 11 A rue de la Croix Jumelin
Corby Patricia, 5 place Chichester, Prix départemental
Cornilleau Françoise, 9 rue Béthouart
De Sousa Maria, 7 rue Béthouart
Fe Feu André, 3 rue Béthouart
Ferreira Antonio, 9 rue Béthouart
Ferreira Maria, 47 avenue de Plaisance
Herche Gabriel, 11 a rue de la Croix Jumelin
Husson Yvette, 3 rue Béthouart
Le Minoux Marc, 8 rue Béthouart
Le Tellier Jean-Louis, 6 rue Hetzel
Libert Marie-Yvonne, 5 avenue Louis Lumière,
Masmoudi Annie, 11 A rue de la Croix Jumelin
Prix départemental
Michel Mireille, 7 rue des Blottes
Millochau/Sanier, 19 rue Henri Dunant

Petit Gilberte, 7 rue Béthouart
Rouleau Suzanne, 8 rue Béthouart
Scheap Geneviève, 9 rue Hetzel
Stracka Odette, 9 rue Béthouart
Vannier Anita, 29 rue de Brétigny

Fenêtre et mur

Rouille Claudine, 6 rue de la Solidarité
Lantran Abel, 8 rue Béthouart
Rat Mauricette, 1 rue de l'Espérance

Mention très bien, prix de 21 euros

Maison avec jardin

Bacle Pascal, 11 allée de Bourgogne
Beaumont Roland, 44 avenue de la République
Chaboche Christian, 7 allée du Thymerais
Chevalier Marie-Thérèse, 22 allée des Hauts Perrons
Deschamps Lucien, 20 rue de la croix Blanche
Furet Henriette, 95 rue de Fresnay
Grignon Madeleine, 16 allée du Thymerais
Hennebick Denise, 26 allée des Cognées
Jecker Pascal, 10 allée du Poitou
Le nu Daniel, 12 rue de l'Espérance
Mazin Françoise, 5 allée du Thymerais
Menant Christian, 4 allée de la Fraternité
Menard Michel, 12 rue de la Croix Blanche
Morice Monique, 20 av. de la République
Neveu Emile, 23 av. de la République
Tissot Antoinette, 6 rue du Maine
Violette Raymond, 14 rue de Chavannes

Maison, décor floral sur la voie publique

Arondeau Catherine, 2 rue des Grandes Pierres Couvertes
Dos Santos Pinto Maria, 98 rue Gaston Couté
Lemaitre Alice, 11 allée des Gaulois
Leroy Michel, 16 impasse des Celtes
Poirier Michel, 182 rue Gaston Couté
Sinitambiri Voutin Odette, 13 allée des Gaulois

Balcon ou terrasse

Aruiset Françoise, 13 rue Charles Brune
Aye Camille, 40 rue des Réservoirs
Besko, Georgette, 3 place Chichester
Blaud Bernadette, 45 avenue de Beaulieu
Bonjean Josiane, 23 rue de Brétigny
Bru Marguerite, 13 rue Salvator Allende
Fleuru Yolande, 4 rue Lavoisier
Fossier Pauline, 23 rue de Brétigny
Girard Isabelle, 3 rue des Petits Clos

Locret Marie Rose, 19 rue Aristide Briand
Menage Gismaide, 47 avenue de Plaisance
Millon Maurice, 7 avenue Louis Lumière
Petit Alain, 7 rue Béthouart
Prévost Henriette, 7 place de Spire
Serives Marguerite, 49 av. de Plaisance
Tarragon Brigitte, 5 rue Louis Godeau
Vedri Danièle, 27 rue de Brétigny

Fenêtre et mur

Charrier Georges, 67 rue Gaston Couté
Duval Simone, 6 place Saint Louis
Locret Marie-Rose, 19 rue Aristide Briand
Mogentale Roland, 23 rue raymond Isidore

Mention bien, prix de 17 euros

Maison avec jardin

Brière Bernard, 16 allée des Hauts Perrons
Dolléans Guislain, 7 allée des Cognées
Lardon André, 10 allée des Hauts Perrons
Liberge Dominique, 1 allée du Thymerais
Perineau Claude, 18 rue de la Croix Blanche
Pré Suzanne, 22 rue de la croix Blanche
Radier Claude, 5 allée de Provence
Terriel Denise, 10 allée du Maine

Maison, décor floral sur voie publique

Foucher Patrick, 15 rue Vercingétorix
Hilaire André, 13 rue Vercingétorix
Khospi René, 8 allée de Savary
Ruello Martie-Louise, 196 rue Gaston Couté
Surin Georgette, 5 rue Vercingétorix
Vernadet Claude, 5 rue des Carnutes

Balcon ou terrasse

Besnier Gilberte, 23 rue de Brétigny
Bigot Madeleine, 1 rue des Gdes Filles Dieu
Bourdillau Geneviève, 11 rue du Chemin Doux
Daignau Jacqueline, 6 rue du Clos Brette
De Magalhaes Marie-Isabelle, 18 rue des Perriers
Guillouzo Alice, 28 av. de Beaulieu
Hetnard Jean-Paul, 29 rue de Brétigny
Hette Ginette, 7 avenue Louis Lumière
Loucky Denise, 7 rue Charles Brune
Fenêtre et mur
Ballestro André, 14 rue du 17 août
Loste Gérard, 5 rue du Gal Sonis
Mollier, 2 rue Saint Vincent de Paul
Sabat Josette, 5 rue du Général de Sonis
Trouchard Marcel, 1 rue Vercingétorix



Dammarie

Le logement social au cœur

Depuis 1976, Chartres Habitat a compétence étendue. À ce titre, notre Office peut acquérir et construire dans les 403 communes du département. Cette faculté, notre organisme l'a exercée pour la première fois à Dammarie, en 1996. Suivront Champhol, Bleury, Luisant et Saint-Prest...

II Il y a 150 ans Dammarie comptait 1362 habitants. Avec l'exode rural dans les années soixante-dix ce chiffre est tombé à 732, la population partait alors travailler à Chartres ou à Lucé et puis il y a eu aussi la barrière psychologique de l'autoroute... La volonté de la municipalité était alors de pouvoir répondre à la forte demande des anciens résidents qui souhaitaient revenir au pays" explique Michel Labadie, maire de la commune depuis deux mandats. C'est ce projet social qui est à l'origine du programme locatif mis en œuvre en 1996.

La commune sollicite alors les services de l'Office avec la volonté de préserver "le caractère d'un village beauceron où s'intégreront des logements contemporains".

L'opération prend corps aux abords de l'église et de la mairie dans le cadre d'une valorisation du cœur de village.

Onze logements et un commerce

Le programme consiste à réaliser onze logements et un commerce. Il se compose de deux bâtiments. Le premier, sur la place, en bordure de la D 935, accueille quatre logements collectifs (2T3 et 2T1bis en duplex) avec au rez-de-chaussée une boulangerie et un abri bus. Le second, en parallèle, comprend sept logements: trois T5 individuels et quatre T3 collectifs. Ce dernier est réalisé dans une impasse, la raquette offre ici l'avantage de pouvoir se transformer en espace de jeux pour les plus jeunes.

"La municipalité a évidemment été associée à l'élaboration du programme, elle intervient également en Commission d'Attribution des Logements. Mais, si nous avons beaucoup

de dossiers en instance pour ces logements il y a en revanche très peu de départs pour preuve que la population s'y plaît" ajoute Michel Labadie. "Cette opération aurait évidemment été irréalisable sans l'intervention d'un organisme tel que l'Office puisque nous avons pu mettre à sa disposition le terrain sous forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans." Restait, pour la commune, à viabiliser le terrain.

L'Office assure par ailleurs la gestion de l'ensemble immobilier: entretien du patrimoine, entrées et sorties des locataires, encaissement des loyers, etc. La boulangerie qui avait disparu dans un incendie a quant à elle pris un nouvel essor au cœur du village.

Michel Labadie entend poursuivre le développement de sa commune avec un programme de six pavillons locatifs en cours de construction.

Parallèlement, l'opération cœur de village va se prolonger avec l'enfouissement des réseaux, la réalisation d'un rond point pour casser la vitesse, l'aménagement de la place de l'église et des espaces verts puis, à plus long terme, la réhabilitation de la poste et du presbytère qui devrait accueillir une bibliothèque.

- 1400 habitants
- 3300 hectares
- Une quinzaine d'exploitations agricoles
- Commerces et services : boulangerie, charcuterie, coiffeur, bar, pharmacie, garagiste, médecin, antiquaire, artisans, funérarium, poste, banque
- Ecoles : une école maternelle (3 classes), une école primaire (6 classes)
- Transports : Transbeauce
- 10 km au sud de Chartres



Rechèvres200



Le projet d'aménagement du quartier de Rechèvres 200 a été présenté aux résidents.

352 pavillons ainsi que dix ou douze petits collectifs sont prévus.

Les tous premiers locataires et propriétaires devraient pouvoir emménager en 2005.

352 pavillons à partir de 2005

Le 28 avril, la municipalité de Chartres a donné rendez vous aux résidents de Rechèvres 200 afin de leur présenter le projet d'aménagement du quartier. 78 foyers ont fait le déplacement jusqu'au centre social. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de mener ce projet en concertation avec les habitants. Un compte rendu de réunion a d'ailleurs été adressé à chaque foyer et un point d'accueil a été ouvert par Chartres Habitat, rue de la Fraternité. Les résidents du quartier ont ainsi pu venir y formuler leurs attentes.

"Conformément aux engagements pris, a rappelé le maire de Chartres, Président de l'Office, personne ne quittera sa maison s'il ne le souhaite pas. Mais nous nous autorisons le droit de vous séduire avec nos propositions"

La structure sera conservée

Quel sera donc l'image de Rechèvres 200 à l'horizon 2020? (Si les premières constructions sont prévues pour le deuxième semestre 2005, une quinzaine d'années seront nécessaires pour donner sa forme définitive au quartier). La structure du quartier sera conservée

avec le nom et le tracé des voiries, les raquettes, ainsi que, le plus souvent possible, l'orientation du bâti. "Nous allons également conserver un îlot de maisons d'origine par devoir de mémoire ainsi que les constructions récentes" a indiqué Sylvain Marcuzzi chargé de mission à la Direction de l'urbanisme de la ville.

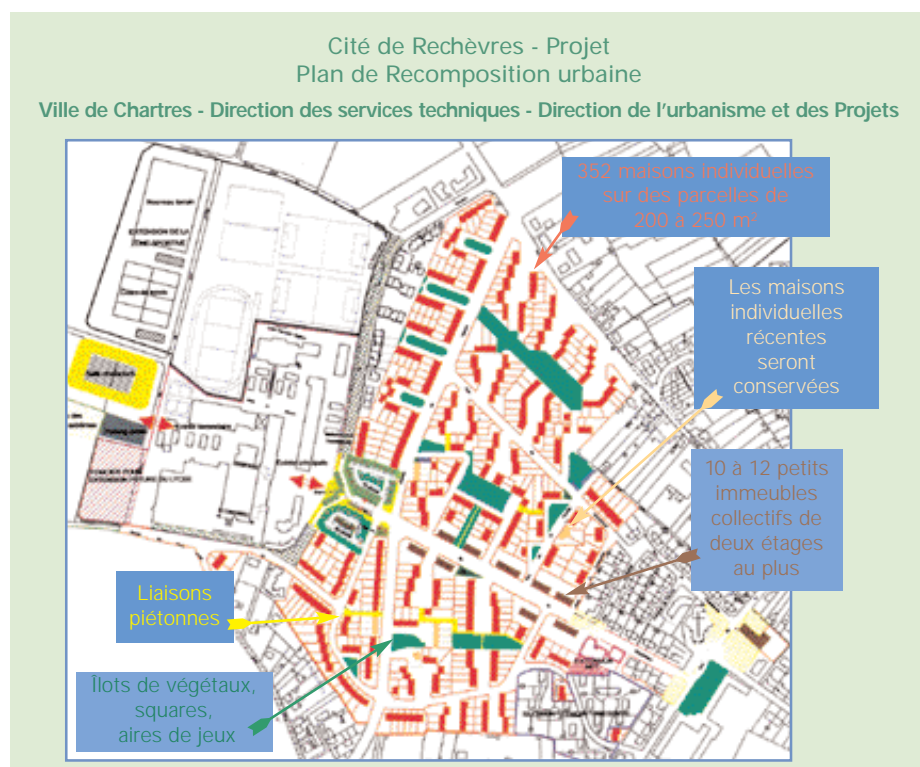
Aux emplacements des pavillons libérés et progressivement démolis, de nouveaux logements aux normes et au confort actuels apparaîtront.

La cité avec ses 200 pavillons d'origine et ses 376 habitants passera à 400 ou 500 logements, soit 1000 habitants. Certes la densification sera plus importante mais l'aspect pavillonnaire sera préservé avec 352 maisons individuelles. Leurs parcelles qui atteignent aujourd'hui, à certains endroits, les 1000 m² s'étendront alors sur 200 ou 250 m². 10 ou 12 petits collectifs de deux étages au plus, s'implanteront avenue de la République. "Elle deviendra d'ailleurs une véritable avenue. Un soin particulier doit être apporté aux grands axes routiers pour ne pas enclaver le quartier" a ajouté le maire.

L'aspect paysager sera aussi maintenu avec des plantations, des squares, des aires de jeux et des chemins piétonniers.

Un projet d'ensemble

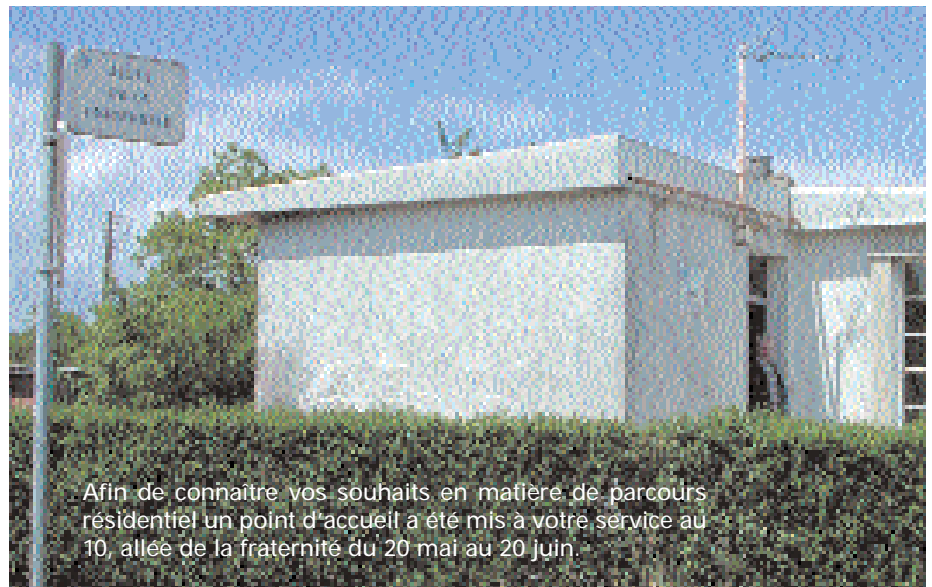
Ce programme va s'inscrire dans un projet d'aménagement d'ensemble du quartier nord ouest de Chartres qui comprend la cité de Rechèvres 200, mais aussi le plateau et le quartier de la Roseraie. Au total l'extension urbaine de 100 hectares permettra, si on y ajoute Rechèvres 200, de recevoir 5000



habitants.

De nouvelles infrastructures permettront d'apporter une nouvelle dynamique à l'ensemble: une plate forme de services publics, une zone d'activités sportives avec salle omnisports et courts de tennis, un pôle d'activités commerciales et tertiaires ainsi qu'un groupe scolaire. Le lycée Jehan de Beauce fera quant à lui l'objet d'une extension avec en face, l'aménagement d'un parvis et d'un parking de 140 places auxquels s'ajouteront de nouvelles liaisons de transports en commun.

C'est dans ces nouvelles conditions que ce quartier actuellement stéréotypé avec 100 % de logement social accueillera de nouveaux locataires mais aussi des propriétaires. *"L'accession à la propriété sera favorisée et la vente de quelques parcelles au secteur privé permettra de financer le projet"*

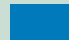



Afin de connaître vos souhaits en matière de parcours résidentiel un point d'accueil a été mis à votre service au 10, allée de la fraternité du 20 mai au 20 juin.



Rechèvres 200 aujourd'hui

La démolition des pavillons libres et non mitoyens va se poursuivre. Actuellement sur 19 pavillons inoccupés, 12 sont concernés.

-  Maisons à démolir
-  Maisons démolies

Libre choix

Quant aux résidents actuels de la cité ils auront le libre choix: rester dans leur logement, être relogés dans un autre loge-

ment de l'Office, accéder à un logement neuf dans les conditions de loyers actuelles ou bien devenir propriétaire dans des conditions avantageuses.

Dans l'immédiat, Chartres Habitat va procéder à la démolition des 12 pavillons vacants non mitoyens, l'objectif étant de pouvoir amorcer le projet en libérant une première raquette.

Les habitants qui souhaitent quitter leur pavillon auront un accès prioritaire aux nouvelles constructions.

Ils pourront être relogés sur le patrimoine de Chartres Habitat ou bien sur le secteur de la Roseraie et des Hauts Saumon. L'urbanisation en parallèle va permettre de réaliser sur ce secteur 120 à 150 logements dont une trentaine de logements sociaux ainsi que de l'accession à la propriété.

Le coup d'envoi du projet de renouvellement du quartier de Beaulieu a été donné! Selon la procédure du marché de définition, trois cabinets d'architectes ont été retenus: les architectes urbanistes Jean-Pierre Fortin (Paris), Laurent Pezin (agence Arcam, Paris), Laurent Charré (Chartres).

La première phase de leur travail consiste à réaliser en commun un diagnostic complet du quartier. Elle a commencé le 28 avril par une visite du quartier.

Les équipes pluridisciplinaires ainsi que les membres du comité de pilotage (élus et techniciens de la ville de Chartres, de la Communauté d'agglomération de Chartres, du Conseil Général, de la Préfecture et de Chartres Habitat) étaient guidés par Bruno Thomas, directeur du Centre social de Beaulieu. Cette première étape va durer six mois et permettre d'affiner les orientations, de proposer des solutions et aboutir à un programme d'évolution du quartier. L'objectif est en effet de proposer une mutation progressive de ce quartier, sur 10 ou 15 ans. Après cette phase de travail en commun chaque cabinet remettra, individuellement, un projet. Le lauréat sera connu en février-mars 2004. Un comité consultatif regroupant différents partenaires institutionnels ainsi que des associations, des commerçants et des habitants du quartier sera également créé et une phase de concertation avec la population est prévue.

Renouvellement du quartier de Beaulieu

La première phase est lancée!



Expulsions

Quand des voisins vous rendent

Troubles du voisinage, défaut d'assurance et impayés de loyer sont autant de griefs qui peuvent motiver une résiliation de bail et une expulsion. Quand la médiation et l'aide sociale ne suffisent plus, la procédure judiciaire s'engage...

Témoignages

|| *Nous voulons retrouver notre calme*

Depuis l'arrivée de ces nouveaux locataires nous subissons les allées et venues de jour comme de nuit, le tapage nocturne, les insultes! Quand je nettoie ils crachent dans les escaliers! Ils jettent même leurs déchets et les couches des enfants pas la fenêtre, quant aux sacs poubelles ils restent sur le palier une semaine! Et puis il y a le chien qui fait ses besoins dans les escaliers... Ma voisine a même été menacée avec un couteau en pleine nuit et sa porte d'entrée incendiée.

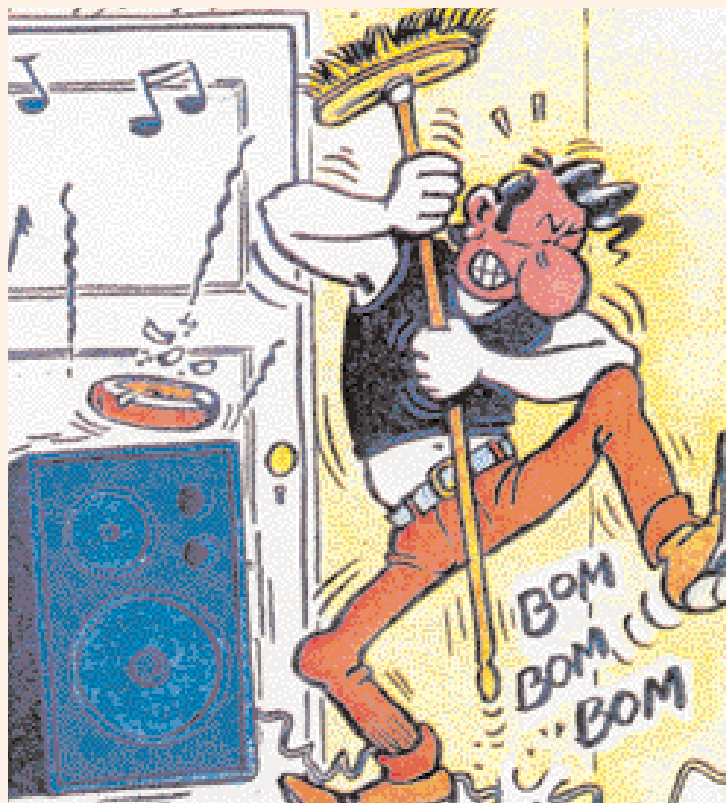
L'ambiance était bonne avant leur arrivée. Nous souhaitons simplement vivre normalement et retrouver le calme. On peut avoir des problèmes financiers mais ne pas embêter ses voisins..."

|| *Il fait régner la peur*

Nous devons supporter la musique à tue-tête jusqu'à minuit, souvent elle couvre les disputes conjugales, les luttes dans l'appartement et les pleurs des enfants. Même leurs chiens sont maltraités... on entend leurs hurlements ou les cris plaintifs. J'ai même retrouvé un chiot de quatre mois attaché en plein soleil sur la terrasse. Lorsque j'ai voulu l'attraper il s'est mis à hurler... il avait une patte cassée.

Un jour, ivre, il a donné des coups tellement puissants dans les murs qu'ils ont fait vibrer tout l'immeuble. Au mois de décembre, à 2h00 du matin, il a proféré, hurlé plutôt, des menaces de mort à l'encontre de tous les locataires: menacé de nous faire "cramer" et de tuer quelqu'un. Il a même "fracassé" la porte vitrée de l'entrée d'immeuble. Les locataires ne supportent plus ce comportement agressif qui fait régner la peur. Cet événement a terrorisé le voisinage. Trois locataires choqués ont d'ailleurs dû consulter leur médecin qui a délivré un arrêt de travail.

Nous vivons dans la peur et le dialogue est impossible. Ces personnes créent un véritable climat de tension alors qu'auparavant il régnait ici le calme et la bonne entente."



la vie impossible...



103 procédures d'expulsion en cours

Au mois de juin 2003, 103 procédures d'expulsion étaient en cours :

76 pour défaut de paiement de loyer

2 pour occupation sans droit ni titre

4 pour trouble du voisinage

21 visites d'huissier pour défaut d'assurance

L'intérêt collectif exige de faire respecter le règlement

“ Le locataire est tenu d'user de la chose louée en bon père de famille, suivant la destination qui lui est donnée par le bail. Les locataires sont tenus, à peine de résiliation du bail, d'user paisiblement des lieux loués et de ne pas compromettre la tranquillité du voisinage” articles 1719 et 1728 du Code Civil (rappelés par la loi du 6 juillet 1989). En cas de fautes graves et répétées, c'est le cas si le comportement du locataire constitue un trouble important pour le voisinage, Chartres Habitat peut donc saisir le juge en vue d'une résiliation du bail et de l'expulsion.

Avant d'envisager la procédure judiciaire, l'Office multiplie les actions préventives. Tout d'abord, une enquête est menée par les gardiens pour savoir si les faits reprochés par le voisinage sont avérés. S'ils sont constatés, une mise en demeure de stopper les troubles et de respecter le règlement intérieur de l'Office est adressée au locataire concerné. La médiation ou des entretiens individuels sont aussi proposés par le Service relations usagers. Mais souvent les nombreux avertissements et mises en garde ne changent rien.

Le coût des réparations

Si la procédure amiable s'avère infructueuse, le service contentieux saisit alors le juge. “ Nous devons le convaincre que les manquements à l'obligation légale de jouissance paisible sont suffisamment graves. Le dossier doit pour cela être étoffé par les constats de nos agents de surveillance, les témoignages des locataires, les rapports de police” explique Sandrine Sert directeur locatif, social et juridique de Chartres Habitat. La jurisprudence de la cour d'Appel de Versailles et du Tribunal d'instance de Chartres accorde d'ailleurs une valeur particulière aux rapports des agents de Chartres Habitat qui sont assermentés.

“ Il s'agit de notre devoir, en tant que bailleur, d'assurer la tranquillité de nos locataires, explique le président de l'Office. Il y a très peu de personnes qui perturbent, ce sont toujours les mêmes et nous allons procéder à l'expulsion de ces familles. Les personnes qui cassent le font d'ailleurs

payer à l'ensemble des locataires puisque le coût des réparations se répercute sur l'ensemble des loyers". "Ne pas engager d'expulsion serait nier l'intérêt collectif. Cela voudrait dire que l'intérêt individuel est privilégié par rapport à une majorité qui ne demande qu'à vivre paisiblement. Nous sommes confrontés à des personnes déstructurées qui nécessitent une prise en charge par d'autres organismes. Nous n'excluons pas la possibilité de les voir revenir sur notre patrimoine, mais avant cela, un parcours encadré est nécessaire, poursuit Sandrine Sert. Il n'est pas acceptable que quelques individus perturbent ou terrorisent tout un quartier."

Les motifs de résiliation de bail

- aSi je n'ai pas payé mon loyer et mes charges et versé un dépôt de garantie
 - aSi je ne produis pas d'attestation d'assurance obligatoire pour les risques locatifs
 - aSi j'exerce dans les lieux une activité non autorisée dans le bail
 - aSi je sous-loue de manière irrégulière les locaux
 - aSi je cause des troubles de jouissance aux locataires et aux voisins
- Et en règle générale si je ne respecte pas mes obligations stipulées dans mon contrat de location, l'organisme d'habitat social a le droit de résilier mon bail et de m'expulser.

Impayés de loyer: ne laissez pas votre situation s'aggraver

L'impayé de loyer est aussi un motif de résiliation de bail. Mais la dette locative n'est parfois qu'un incident de parcours. En apportant une réponse à vos retards de loyers le plus tôt possible, les services sociaux de Chartres Habitat peuvent vous éviter un endettement trop important ou une procédure en résiliation de bail.

Dés le premier impayé de loyer après envoi d'une lettre de relance, les régisseurs de recettes de l'Office sont alertés et se rendent au domicile du locataire.

En 2002 ils ont effectué 8 124 visites. *"Nous rencontrons des situations très diversifiées. Certaines personnes privées d'emploi ou qui ont une petite retraite ne peuvent plus faire face à leurs charges. Nous mettons alors en place un plan de remboursement qui tient compte de leurs ressources et de leurs charges.*

Mais d'autres, dépensent sans retenue, dans les loisirs ou l'achat d'une voiture dernier cri par exemple. Nos parents économisaient pour régler le loyer, aujourd'hui, pour certains, cela n'est plus une priorité" explique Olivier Guillet, régisseur de recettes.

Permanences

aCentre social de Beaulieu: les conseillers sociaux et régisseurs de recettes vous reçoivent le mercredi de 9 heures à 12 heures, les 2^e et 3^e jeudi du mois de 9 heures à 12 heures;

Permanence des régisseurs le 2^e jeudi du mois de 14 heures à 18 heures;

aCentre social de Saint Chéron, permanence du conseiller social un mardi tous les 15 jours de 9 heures à 12 heures;

aCentre social de Bel Air, permanence du régisseur le 2^e mardi du mois de



Yacinthe Guéret (à gauche) et Olivier Guillet (à droite) sont vos régisseurs de recettes. Yacinthe Guéret remplace à ce poste Hervé Lescalier (au centre) depuis le 7 juillet 2003.

658 échéanciers de paiement

Les conseillers sociaux tentent aussi des démarches amiables: les courriers, relances téléphoniques et convocations se succèdent pour proposer un entretien.

"Il est important de pouvoir rencontrer les locataires. Je me rends donc à leur domicile. S'ils sont absents, je renouvelle la tentative en soirée. Il n'est pas toujours facile de parler de ses difficultés, du chômage ou de ses soucis de santé... Mais pourtant il est impératif que le locataire se manifeste car il y a toujours une solution" explique Isabelle Fournière, conseillère sociale à Chartres Habitat. Vous pouvez d'ailleurs rencontrer un conseiller à l'Office avec ou sans rendez-vous.

"Nous pouvons accorder des délais de paiement ou établir un échéancier pour éviter la résiliation du bail. Une subvention ou un prêt du "Fonds de solidarité Logement" peut permettre le

maintien dans le logement. Parfois, l'intervention d'une assistante sociale, ou d'une conseillère en économie sociale et familiale est recommandée ou encore le relogement pour un loyer inférieur."

En 2002, 658 échéanciers de paiement ont ainsi été mis en place par les régisseurs et les conseillers sociaux. 39 prêts ou subventions ont été octroyés par le FSL.

Une procédure judiciaire

Le service social multiplie ainsi les démarches avant d'entrer dans une phase de contentieux. *"Nous prenons en compte les efforts des locataires. S'ils se manifestent puis signent et respectent un échéancier de paiement, le règlement de la dette se fait à l'amiable. Mais dans certains cas, les locataires ne réagissent pas. Ils ne font aucun effort, ne prennent aucun contact avec nos services"* explique Sandrine Sert.

Lorsqu'après six mois, toutes les tentatives de règlement amiable ont été entreprises Chartres Habitat exerce alors une action en justice. Le juge prononce lui-même un échéancier de paiement ou ordonne la résiliation du contrat de location et l'expulsion.

Si vous rencontrez des difficultés ne rien faire est toujours la pire des solutions. Contactez nos services, ne laissez pas votre situation s'aggraver.



Patrimoine

Travaux... Travaux... Travaux... Travaux...

Prévu

- Installation d'antennes collectives paraboliques, 1 au 11 place Saint Louis.
- Remplacement des installations de chauffage électrique: 70 rue des Perriers, rue aux Juifs, 7 rue des Écuycers, rue de Chateaudun, 1 et 1 bis rue des Petites Filles Dieu.
- Rénovation des ascenseurs, quartier La Madeleine.

Attention. L'Office prévoit des travaux de réhabilitation, mais certains locataires ne donnent pas suite aux avis de passage et rendent l'exécution des travaux impossible.

En cas d'absence le jour de l'intervention, merci de contacter Chartres Habitat ou votre agent de proximité.

- Remplacement des chauffe-bains, cité du Puits Drouet (116 logements).

En cours...

- 15 au 27 rue Isidore: réfection des peintures des serrureries, mains courantes et garde-corps.
- Incendie, 6 impasse des Chevillons: une nouvelle expertise a eu lieu le 20 juin.
- Remplacement des convecteurs électriques et contrôle de la vmc (nouvelles bouches d'entrée d'air et d'extraction), 13 rue de Chateaudun et rue des Perriers (70 logements).

Appel d'offres

- Remplacement des persiennes ainsi que

des fenêtres bois par des fenêtres PVC : 1,3 et 5 allée des Framboisiers, 9 av. de Bel Air et 2 allée du Berry.

-Réalisation de bureaux ANPE, 82 avenue Maunoury, permis de construire demandé, appel d'offres à lancer.

- Luisant: transformation d'un commerce en logement, avant-projet adopté. Permis de construire obtenu. Lancement de la consultation.

- Construction de 4 maisons, 57 rue Saint-Chéron, appels d'offres en cours (lot couverture bacs acier).

- Construction de trois logements et de bureaux, 2 et 4 rue du docteur Maunoury à Chartres, appel d'offres en cours (gros œuvre, ravalement, charpente, couverture, menuiserie PVC et bois).

Programmes... Programmes... Programmes...

8 maisons individuelles à Mainvilliers

Chartres Habitat a acquis des Hôpitaux de Chartres un ensemble immobilier au 1, rue des Bas Menus à Mainvilliers. Outre trente logements individuels, il comprend un terrain résiduel de 2575 m². C'est à cet emplacement que huit logements sociaux de type maisons individuelles vont être construits. Le programme se décompose ainsi:

Quatre binômes (2 T3, deux fois 2 T4, 2 T5), sur trois niveaux (rez-de-chaussée bas, rez-de-jardin, étage), un garage de 38,60 m² pour chaque logement, plus deux places supplémentaires en surface.



73 % de la surface restera végétale

- T3 : - surface habitable: 79,49 m²
- rez-de-chaussée bas: garage 2 places
- rez-de-

chaussée haut: cuisine de 13,92 m², dégagement, wc, séjour de 22,09 m².

-étage: 2 chambres de 11 et 12 m², wc, salle de bain.

● T4 : -surface habitable: 90,52 m²

-composition identique au T3 plus une chambre de 11 m² au rez-de-chaussée haut.

● T5 : -surface habitable: 110,79 m²

-composition identique au T4 excepté à l'étage qui se présente ainsi: trois chambres de 14 m², 9,6 et 12,6 m².

Ce projet dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'agence Diagonal s'intègre au quartier avec des bâtiments de même



volume que les maisons individuelles existantes. 73 % de la surface (soit 1886 m²) reste libre et végétale; 36 arbres de hautes tiges sont d'ailleurs conservés.

Les six maisons seront implantées en alignement sur la rue des Bas Menus, deux présentant une façade d'entrée sur le carrefour.

Les rez-de-chaussée bas sont enduits d'un ton pierre, le rez-de-chaussée et l'étage sont bardés par un clin en bois de couleur naturelle.

Les toitures de tuiles mécaniques sont en ton pierre cuite.

La réhabilitation du moulin en concours



La commune de Saint Prest a confié à Chartres habitat la réalisation de deux programmes : la réhabilitation du moulin du plateau et le programme à l'emplacement de l'ancienne Poste.

Le moulin du plateau de Saint-Prest est implanté sur le cours de l'Eure au cœur de la commune.

Chartres Habitat a acquis cet ensemble qui hébergeait une entreprise. Il comp-

rend deux maisons, un ancien moulin,

des dépendances et une ancienne usine servant au stationnement des véhicules. En vue de réhabiliter le moulin et d'y proposer de nouveaux logements pour la commune, les services de Chartres Habitat travaillent actuellement au programme de maîtrise d'œuvre qui fera l'objet d'un concours.

Dans le cadre de cette acquisition les deux maisons existantes ont été mises en location par l'Office.

Le devenir de l'ancienne Poste

L'autre projet concerne le devenir de l'ancienne "maison de la Poste".

Le projet de réhabilitation du bâtiment a dû être abandonné suite aux déformations de la structure. Le parti a été pris de le démolir et de reconstruire. Un nouveau programme a donc été redéfini avec la municipalité de Saint Prest.

Le cabinet Ombre et Lumière, maître d'œuvre de l'opération s'oriente sur un programme en "L" qui marquera l'angle de la rue de la République et de la place Charles Moulin. La demande de permis de construire est en cours.

Autres Programmes en cours...

- Établissement pour handicapés mentaux à Lèves : ordres de services aux entreprises délivrées pour la partie foyer.
- Extension des locaux techniques de Chartres Habitat, rue Vincent Chevrard : travaux en cours
- 100,104 rue saint Brice : construction de 10 logements, esquisse présentée.
- 28 rue des Bas Menus à Chartres, programme à définir.

Résidence sociale Hubert Latham

Des espaces extérieurs réaménagés

Avec ses espaces verts succints et parallèles aux bâtiments désaffectés de l'armée, ses aires de stationnement bordant les hébergements, les abords de la résidence sociale Hubert Latham (Foyer d'Accueil Chartrain et Accueil 28) présentaient un caractère rigide.

Un projet d'aménagement du site a donc été confié à la sarl Archigone, poursuivi dans sa mise en œuvre par les services techniques de l'Office. Son point fort : le magnifique point de



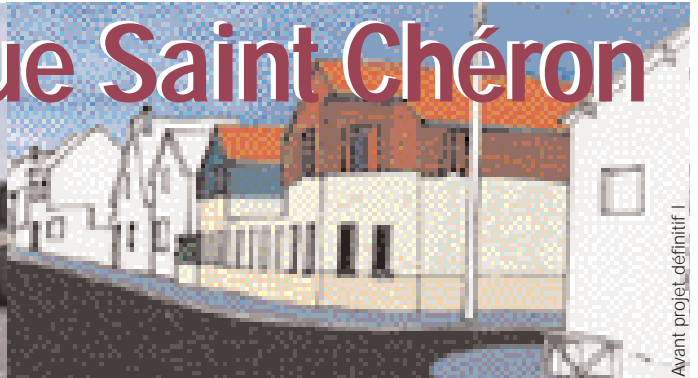
vue sur la cathédrale et tout le secteur sauvegardé. Il a donc été pris comme axe du projet.

De part et d'autre, nous trouvons doré-



navant des aires engazonnées et arborées. Les places de stationnement accessibles par des sentiers piétonniers ont été éloignées des lieux d'hébergement. Réfection des voiries et des réseaux d'assainissement, aménagement d'espaces de jeux et d'un terrain de pétanque, un accès au Fac et à Accueil 28 qui gagne en lisibilité : tel est le bilan de ce programme subventionné par l'État, la région et la Communauté d'agglomération de Chartres, mené en quatre mois.

4 pavillons, 57 rue Saint Chéron



Avant projet définitif

L'habitation actuelle, au 57 rue Saint-Chéron, va laisser place à 4 maisons de ville sur une unité foncière de 645 m². L'office qui a acquis cette maison (habitation et commerce) en 1999 va réaliser dans un premier temps deux pavillons de type 4 et 5 dans l'espace libre du jardin afin d'y reloger l'occupant actuel.

Il sera ensuite procédé à la démolition des bâtiments existants puis à la construction des deux autres logements (T3 et T4).

Le programme dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte Jean-François Bridet:

a 4 maisons indépendantes: 2 implantées rue Saint-Chéron, 1 rue de la Mare à Boulay, 1 rue des Hêtres.

a Chaque maison possèdera son garage accolé, associé par paire.

a Les rez-de-chaussée et les étages seront traités par un jeu de nuances d'enduits dans les tons de pierre. Le pavillon à l'angle des rues Saint Chéron et Mare à Boulay recevra du bardage à l'étage.

L'attribution des marchés est en cours, le lancement de l'opération est programmée pour le début de l'année 2004.

- T4**
- habitation de M. Mayenda
 - surface habitable: 73,3 m²
 - garage et cellier: 26 m²
 - surface extérieure: 94 m²
 - ouverture du séjour sur jardin au sud
 - 3 chambres à l'étage

- T4**
- surface habitable: 74,5 m²
 - garage et cellier: 19,9 m²
 - surface extérieure: 49 m²
 - ouverture du séjour sur le jardin
 - 3 chambres à l'étage, balcon



- T5**
- surface habitable: 88,5 m²
 - garage et cellier: 23,8 m²
 - surface extérieure: 103 m²
 - adapté aux handicapés
 - ouverture du séjour sur jardin au sud
 - 3 chambres à l'étage

- T3**
- surface habitable: 62,5 m²
 - garage et cellier: 20,2 m²
 - surface extérieure: 78 m²
 - adapté aux handicapés
 - 2 chambres à l'étage



"C'est une opportunité"

"C'est à Paris que j'ai rencontré celle qui allait devenir ma femme, une pure beauceronne, puis, la crise du logement nous a conduit à nous installer à Chartres en 1958.

J'y ai trouvé un emploi "à la maison Pinson" en tant que dépanneur

d'appareils électroménagers puis à la société Océanic installée sur la quartier de Beaulieu. Je me suis alors rapproché de mon travail en quittant la rue Fresnay pour m'installer rue Lavoisier.

J'ai vu construire le quartier de Beaulieu. Il y avait alors 60 logements: un immeuble rue Lebon, un autre rue Branly et deux rue Lavoisier. C'était tranquille, l'Office livrait vingt appartements par mois à l'époque. Il n'y avait pas de commerce mais nos beaux logements valaient bien ceux du privé.

Quand je me suis installé rue Louis Godeau j'ai créé une amicale des locataires avec quelques voisins, nous avons aussi organisé la première fête du quartier, un 14 juillet avec bal public et feu d'artifice...

En 1968, lorsque je me suis mis à mon compte comme installateur TV, j'ai acheté cette habitation rue Saint-Chéron. J'avais pour slogan publicitaire: "l'homme de couleur, spécialiste des téléviseurs!" Mais peu à peu des points de vente se sont installés autour de Chartres et il a fallu se partager la clientèle... J'ai fini par demander un redressement judiciaire et l'Office a accepté cette opération immobilière. Au départ, il était question de tout réhabiliter mais l'opération aurait été trop coûteuse, l'étude a donc abouti à la construction de ces pavillons.

Pour moi qui suis à la retraite maintenant c'est une opportunité. J'attends avec impatience de m'y installer..."





Ville, quartiers

Bien insérer son chien dans la ville, une responsabilité partagée



Henri Herrera, président de l'association "La Madeleine, notre quartier" a signé la Charte lors de son lancement officiel.

Les bienfaits des animaux de compagnie sur l'homme, et notamment des chiens, ne sont plus à démontrer. Mais s'ils remplissent à merveille leur fonction de compagnon leur présence dans la ville est aussi à l'origine de difficultés. Aucun espace ne leur est attribué et pourtant il faut bien prendre en compte leur présence. À Chartres, la ville s'engage à donner une meilleure place à l'animal dans vos quartiers tout en améliorant la propreté.

29 canisites, 5 000 canipinces

Au printemps 2001 suite à une enquête et de nombreux courriers reçus, une réflexion a été menée par les élus, les partenaires et l'Afirac (Association française d'information et de recherche sur l'animal de compagnie) pour mettre au point une stratégie. Bilan: "Aujourd'hui, 29 canisites ont été installés mais à terme toute la ville sera équipée" explique Bernadette Joachim, adjointe chargée de l'environnement. 13 existent en centre ville, 5 aux Villaines Comtesses, 11 sur le quartier de La

Madeleine (voir plans ci-dessous). Deux espaces de liberté ont aussi été réalisés: Parc Léom Blum et sur la plaine du Forum. "Mais pour qu'ils soient vraiment efficaces il est nécessaire que les animaux passent au canisite avant de se défouler car il s'agit d'un espace partagé par tous les propriétaires de chiens. Quant aux canisites, certains sont très utilisés ce qui portent les habitants à croire qu'ils ne sont pas nettoyés, or les services municipaux interviennent chaque jour" ajoute Bernadette Joachim. "D'ailleurs un lieu souillé ne présente aucun danger pour les animaux", précise Yannick Riolland, vétérinaire. "Ce n'est pas facile de changer les habitudes mais il faut récompenser systématiquement le chien, pas forcément avec un gâteau, mais avec une croquette ou des félicitations".

Si votre animal est vraiment réticent au canisite, une alternative existe: la canipince. Ce dispositif disponible gratuitement chez les partenaires de l'opération simplifie le ramassage des déjections. À ce jour 5 000 dispositifs ont été distribués et le ramassage est un geste en pleine expansion. Le propriétaire qui a reçu un dispositif utilise ensuite tous types de sacs plastiques

Un engagement réciproque

Mais pour que toutes ces actions engagées soient efficaces elles nécessitent un changement durable du comportement

des habitants. Cela passe par la responsabilisation. Une charte de l'animal a donc été lancée à l'occasion des premières rencontres régionales de l'Afirac qui se sont tenues à Chartres. Elle valide l'engagement réciproque de la ville et des Chartreains pour œuvrer à la propreté et à l'insertion du chien dans la ville.

La ville s'engage à: faciliter la place de l'animal, réaliser et entretenir un réseau de canistes, mettre à disposition des canipinces, organiser des actions de sensibilisation. Le propriétaire s'engage à: tenir son chien en laisse dans les espaces publics, ne le promener en liberté que dans les espaces prévus à cet effet, amener le chien vers le canisite pour qu'il s'y soulage, ramasser les déjections s'il se soulage à l'extérieur du canisite.

Les propriétaires peuvent signer cette charte disponible en mairie, chez les toiletteurs et vétérinaires et la déposer à l'Hôtel de ville. En échange une charte officielle et une petite bourse permettant de suspendre quelques sacs au collier du chien leur seront remis.





En direct avec vous



Une fête désormais traditionnelle

Comme l'an passé, les habitants de la rue Salvador Allende à Chartres se sont retrouvés le 27 mai 2003 pour le verre de l'amitié, à l'occasion de la manifestation nationale "Immeubles en fête" relayée par l'association CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie).

Le soleil est au rendez-vous, et c'est auprès de l'aire de jeux que petits et grands se retrouvent, apportant de quoi faire la fête: gâteaux, quiches, pizzas, boissons.

Pendant que les adultes trinquent et bavardent, apprenant ainsi à mieux se connaître, les enfants concourent à la pétanque, s'exercent au "chamboulé-tout" et testent même les exploits du "garçon de café" !

Deux clowns font aussi leur apparition, distribuant carambars et bonbons avec un zeste de zizanie et quelques airs de chansons. L'ambiance est chaleureuse

et détendue.

Avant de se quitter, les voisins sont unanimement convaincus: "rendez-vous l'année prochaine... tout en continuant à tisser des liens au fil des jours! Au même moment, pour la première fois, les 18 au 26 rue Jules Hetzel et le 11 et 13 avenue des Sablons à la Madeleine Chartres se sont retrouvés: commencée à 18 heures et terminée vers 20 heures, cette réjouissance n'a pas eu un franc succès avec la présence de beaucoup d'enfants mais peu d'adultes. Elle a été agréable cependant car la bonne humeur était au rendez-vous. Nous remercions tout particulièrement les personnes qui ont confectionné d'excellentes pâtisseries "maison", la CLCV a aussi offert des gâteaux et des boissons.

Nous verrons pour l'année prochaine comment améliorer cette fête désormais traditionnelle.

N. Meunier, présidente de la CLCV, Union locale de Chartres, 26 rue Jules Hetzel, Chartres.

Quittance de loyer



Locataire de Chartres Habitat, je souhaiterais recevoir une quittance de loyer, est-ce possible ?

M. D. Locataire

À titre exceptionnel et pour motif légitime, une quittance de loyer peut vous être délivrée sur demande en vous adressant à la trésorerie principale municipale de Chartres, 52 rue des Comtesses, 28019 Chartres cédex, tél. 02 37 30 11 50. Par ailleurs, chaque mois, Chartres Habitat vous adresse un avis d'échéance. Il vous indique le montant du loyer, ainsi que des provisions sur charges. Le solde antérieur y est aussi mentionné faisant apparaître les arriérés de paiement éventuels.

A.P.L.



Je souhaiterais faire une demande d'A.P.L. Merci de m'indiquer les formalités à remplir.

Mme C, locataire

Vous pouvez effectuer une demande d'Aide Personnalisée au Logement, les services de Chartres Habitat peuvent si vous le souhaitez, vous aider à établir votre dossier. L'A.P.L. est une aide financière versée par la C.A.F. (Caisse d'Allocation Familiale) à laquelle vous pouvez prétendre selon la composition familiale et selon vos revenus. Le barème des A.P.L. varie aussi selon les caractéristiques de l'immeuble. Cette aide est versée directement à Chartres Habitat qui la déduit de vos loyers et charges.

Votre Logement Infos (Chartres)

Parution trimestrielle

CHARTRES HABITAT, 23 rue des Bas Bourgs - B. P. 137 - 28003 Chartres CEDEX
Tél. 02 37 25 65 25 - Fax 02 37 34 37 95

E-mail : accueil@chartres-habitat.com

Directrice de la publication : Élisabeth Fromont

Rédaction, conception : Sylvie Babel - E-mail : s.babel@chartres-habitat.com

Impression : Imprimerie Chauveau.

N° ISSN : 1635-8139. Dépôt légal : à parution.

Entre nous

Lille vient d'accueillir les 17, 18 et 19 juin derniers, le 64^e congrès de l'Habitat Social. Congrès placé sur le thème de la rénovation urbaine.

Aujourd'hui, l'ensemble de la chaîne du logement connaît de réelles tensions et il est nécessaire de remettre toute cette "chaîne" en mouvement.

En effet, le niveau historiquement bas

du nombre de logements vacants sur l'ensemble du territoire français est, à cet égard, significatif et plus particulièrement sur le parc de Chartres Habitat.

En parallèle, si la demande locative est très forte pour une offre insuffisante, nous devons aussi concentrer, poursuivre nos efforts et engager des moyens pour les titulaires actuels de baux sur le patrimoine de Chartres Habitat (entretien, mise aux normes, etc.).

Or, comme pour toutes réalisations

(nouvelles ou rénovations), les études et la recherche de la meilleure adéquation nécessitent de longs mois de délais que nous estimons "tous" difficilement compréhensibles.

Chartres Habitat se doit de résoudre dans les années à venir cette (permanente) contradiction



Christian GIGON
Directeur Général de
CHARTRES HABITAT



Voisin, voisine

Les voisins se rencontrent autour des "Immeubles en fête"



Rue Salvador Allende



21 rue des Bouchers

Les voisins s'étaient donné rendez-vous mardi 27 mai autour d'un verre ou d'un buffet à l'occasion de la manifestation nationale "Immeubles en fête". Les habitants de la rue Salvador Allende, qui l'an passé avaient remporté un franc succès autour d'une chorégraphie d'enfants ont renouvelé l'opération. Deux locataires grimés pour l'occasion et des jeux de chamboule-tout ont animé la soirée. La CLCV (association pour la Consommation, le Logement et le Cadre de Vie) s'est aussi mobilisée au 26 rue Jules Hetzel autour des boissons et pâtisseries confectionnées par les locataires. Une belle première également au 21 rue des Bouchers et au 1 rue des Petites Filles Dieu parés pour l'année prochaine!

